

DATE DE DÉPÔT DU DOSSIER : /.... /....

DEMANDE DE CÉSURE (Articles D 611-13 à D 611-20 du Code de l'Éducation)

Dépôt auprès DE LA SCOLARITÉ DE VOTRE COMPOSANTE INTERNE DE FORMATION :

Pour le premier semestre où l'année universitaire 2024/2025

- Les dossiers devront être déposés **entre le 15/05/2024 et le 19/08/2024** et une réponse (aux dossiers complets) sera apportée, au plus tard, le 29 août 2024

Pour le second semestre

- Les dossiers devront être déposés **entre le 02/09/2024 et le 02/12/2024**, une réponse (aux dossiers complets) sera apportée au plus tard le 20 décembre 2024

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU DÉPOSÉ AU-DELÀ DES DÉLAIS FIXÉS NE SERA PAS RECEVABLE

L'étudiant

Numéro étudiant : Nom de naissance :
 Nom d'usage : Prénoms :
 Date de naissance : Lieu de naissance :
 Adresse :
 Code postal : Ville : Pays :
 Courriel : Téléphone :

Collège – Composante de formation

Formation suivie lors du dépôt de votre candidature :

Formation souhaitée à votre retour de césure :

Composante de formation :

Attention ! Dans le cas où l'étudiant souhaite changer de cursus ou d'orientation au retour de césure, il devra en informer son cursus de réintégration ou intégration dans les meilleurs délais et perdra son droit à intégration ou réintégration dans ce cursus dès lors que les délais d'inscription administrative seront clos.

Vous envisagez une période de césure :

- Sur le semestre 1 ou l'année universitaire => Dépôt des candidatures : du 15/05/2024 au 19/08/2024
- Sur le semestre 2 de l'année universitaire => Dépôt des candidatures : du 02/09/2024 au 02/12/2024

Période de césure (dates au format JJ/MM/AAAA) : du au

La période de césure doit correspondre à un semestre (du 01/09/2024 au 31/01/2025) ou à une année universitaire (du 02/09/2024 au 31/08/2025).

Période concernée : Semestre impair Semestre pair Année universitaire

Forme(s) de césure :

- Formation dans un domaine différent de la formation d'inscription d'origine
- Engagement de service civique
 - Engagement volontaire de service civique Volontariat associatif
 - Service volontaire européen Volontariat de solidarité internationale
 - Service civique des sapeurs-pompiers
 - Volontariat international en administration et en entreprise (18 - 28 ans)
- Projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur
- Expérience en milieu professionnel :
 - Contrat de travail Expérience non rémunérée au titre de bénévole
- Stage *durée maximale de chaque stage : 924 heures, possibilité de réaliser plusieurs stages pendant la césure*
- Autre (préciser) :

Votre projet se déroule : France Etranger (précisez) : UE Hors UE

Préciser le(s) pays :

Dans le cadre d'un projet à l'étranger, consultez le site : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> Prenez d'ores et déjà connaissance des informations aux voyageurs et des démarches à effectuer, dans le cas où une décision favorable soit attribuée à votre projet, notamment pour la prise en charge des frais de santé, contrats d'assurance, modalités d'entrée, déclaration sur le portail « ARIANE », vaccinations obligatoires, etc.). Toute demande en zone rouge sera automatiquement refusée.

Votre période de césure se déroule-t-elle dans une structure d'accueil ?

(Si oui, la convention de césure ne pourra être valable qu'après transmission d'un document écrit d'engagement de la part de la ou des structure(s) d'accueil)

- OUI : Nom de la structure n°1 :
- Raison sociale (association, université, école, SARL, ...) :
- Lieu :
- Nom de la structure n°2 (si plusieurs structures d'accueil) :
- Raison sociale (association, université, école, SARL, ...) :
- Lieu :

NON

Résumez votre projet en 6 lignes maximum (modalités de réalisation et d'encadrement pédagogique le cas échéant en cas d'accompagnement pédagogique)

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces à joindre à la demande de césure :

- Lettre de motivation
- Attestation(s) de la part de l'organisme d'accueil prêt à s'engager sur la période, dans le cadre d'une césure réalisée auprès d'un organisme d'accueil (exemple : stage, engagement volontaire de service civique, formation, CDD, ...)
- Attestation de responsabilité civile en cours de validité
- Inscription administrative finalisée et validée

Documents complémentaires à fournir si vous partez à l'étranger

- Attestation d'assurance de garantie individuelle accident couvrant la période de césure
- Attestation de rapatriement (sauf pour les ressortissants du pays où a lieu la césure) couvrant la période de césure
- Justificatif attestant de votre inscription sur la plateforme « le fil d'Ariane » pour les étudiants Français mentionnant : nom(s) ; prénom(s), destination et date du séjour
- Fiche pays extraite du site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères signée et datée portant la mention « J'atteste avoir pris connaissance et compris les conditions d'entrée en matière d'accueil, de sécurité et de santé mentionnées dans la présente fiche pays »

Fait à, le.....

Signature de l'étudiant(e) :

Avis du Responsable de formation	Avis du Directeur du Collège et/ou du Directeur de l'Institut/Ecole	Décision du Président de l'Université
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable, motifs : A, le.....	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme A, le.....	<input type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Refusée A, le

Une fois votre demande signée par votre responsable de formation et votre directeur.rice de collège, vous devez l'envoyer par mail à : cesure@univ-pau.fr